Vitruve info. Septembre 90.

Numéro d'inventaire : 2006.06810 (1-2)
Type de document : texte ou document administratif
Éditeur : Ecole Vitruve (3, rue Vitruve Paris)
Date de création : 1990
Description : Deux feuilles blanches imprimées en noir.
Mesures : hauteur : 420 mm ; largeur : 297 mm
Notes : Réglement de l'école Vitruve pour la rentrée de septembre 1990 : -équipe enseignante et autres intervenants -horaires -cantine -étude -absences -retards -assurance scolaire -réunions de classe -assemblée générale.
Mots-clés : Prospectus, règlements, statuts d'établissements
Filière : École primaire élémentaire
Niveau : Élémentaire
Nom de la commune : Paris
Nom du département : Paris
Autres descriptions : Langue : Français
Lieux : Paris, Paris

vitruve info

septembre 90

école primaire
3 rue Vitruve
43 70 50 95

L'école primaire du 3 rue Vitruve est animée et gérée par une équipe d'enseignants répartis ainsi pour l'année 90/91:

en CP: **Martine BUFFARD et Yves MELLET**
en CE1: **Isabelle TARJOT-RAYNAL et Gérard DELBET**
en CI (CE2-CM1): **Magali DUMESNY**
Catherine MOULIGNIER
Jean-Marc HOUZET
Jean-François GEISLER (remplaçant **Laurence SIDERSKY** en congé de maternité)
en CT: **Katell BENOIT**

Tous les ans, à tour de rôle, un instituteur de l'Equipe occupe le poste de **COORDINATION**; cette année c'est **Christiane ALINC.**

Les autres intervenants de l'école sont:
un professeur d'éducation physique et sportive
Jean-Pierre TOURTET
un professeur de musique
Quentin MARTEL
un professeur de dessin
Marie-Pierre LABOULANDINE
un professeur de portugais et un professeur d'arabe
en attente de nomination

Un G.A.P.P. (Groupe d'Action Psycho-Pédagogique) se composant d'une psychologue et d'une rééducatrice en psycho-pédagogie. Ces dernières interviennent, habituellement, dans les classes ou auprès d'un groupe d'enfants. Elles ne reçoivent pas d'enfant individuellement sans rencontre et accord préalable des parents.
Tél du G.A.P.P. : 43 70 10 40

L'école ouvre ses portes:
Les lundis, mardis, jeudis, vendredis, samedis à 8h20
Les enfants de CI et de CT montent en classe à 8h30
sauf les lundis 9h00
Les enfants de CP et de CE1 commencent la classe à 9h00
Pour tous la sortie est à:
11h45 sauf les samedis 12h00
L'après-midi: entrée à 13h15
sortie à 16h00

LA CANTINE
Elle est gérée par la Caisse des Ecoles du XXème arrondissement. Les enseignants ne font que collecter l'argent et le transmettre.
Voici son organisation:
- l'inscription se fait le MARDI pour la semaine suivante
- il est impossible de s'inscrire pour un ou deux jours
- si votre enfant est absent pour 1, 2, 3 jours vous ne pouvez

décompter vous-même ces jours.

- si l'absence dépasse 3 jours, la Caisse des Ecoles rembourse les familles sur présentation d'un certificat médical (demander le formulaire de remboursement à l'instituteur de la classe)
- si vous savez que votre enfant va être absent ou si vous ne voulez plus qu'il reste à la cantine la semaine suivante, faites-le nous savoir le Mardi PRECEDENT, pour qu'il ne soit plus réinscrit.

Pour cette année les tarifs sont:

16F40	12F80	8F60	4F30	1F00

Pour obtenir le renouvellement de votre réduction, vous devez vous présenter à la CAISSE DES ECOLES, Mairie du 20ème, Place Gambetta

- pour les 8F60, 4F30, 1F00 jusqu'au 19 octobre 1990
- pour les 12F80 du 5 novembre au 14 décembre 1990

Nous vous demandons de règler la cantine dans les 15 prémiers jours du mois:

- **chèque bancaire à l'ordre de TRESOR PUBLIC**
- **CCP à l'ordre du SOUS REGISSEUR CANTINE VITRUVE**

L'ETUDE

Elle se déroule de 16 h à 18 h , tous les jours. Le paiement se fait pour le mois. Les tarifs de réductions sont calqués sur ceux de la cantine, soit: 80 F/54F/27F/00F. Chèques à l'ordre de : **ASSOCIATION VITRUVE**

LES ABSENCES

Nous vous demandons de les justifier par écrit, ainsi que les sorties pendant les heures scolaires.

ET... LES RETARDS

Une panne d'oreiller de temps à autre, les embouteillages... ce sont des choses qui arrivent. Donc: restons calmes!
Les retards répétés, par contre, gènent la vie de la classe et de votre enfant également; nous vous demandons donc de veiller à ce qu'il arrive à l'heure, le matin et aussi l'après-midi.

L'ASSURANCE SCOLAIRE

Il est indispensable que votre enfant soit assuré et que vous nous transmettiez, soit: le numéro de police de votre attestation d'assurance, soit le numéro de la M.A.E.

LES REUNIONS DE CLASSE

les CP	**samedi 22 septembre**
les CE1	**mardi 2 octobre**
les CI	**mardi 2 octobre**
les CT	**mardi 2 octobre**

L'ASSEMBLEE GENERALE

Tous les parents sont conviés à l'Assemblée Générale du

VENDREDI 28 SEPTEMBRE à 20h00

Une réunion de préparation de cette assemblée se tiendra le **samedi 15 septembre avec la coordinatrice** à 11h. Tous les parents intéressés sont les bienvenus.

L'équipe enseignante